

Espèce fragile

Chaque année ou presque, des aigles sont retrouvés morts, tirés par balle ou piégés (1985 à Valleraugue, 1986 près de Blandas, 1987 vers Trèves, 1989 à St-Hippolyte-du-Fort, 1991 vers Valleraugue, 2008 près de Millau...) ou électrocutés par les poteaux électriques de moyenne tension. Malgré tout, le nombre de couples nicheurs de la zone du sud du Massif central est passé de 11 en 1980 à plus de 35 en 2010. La progression est lente mais réelle. La population peut encore grandir : nombre d'anciens sites de nidification sont encore vacants. Encore faut-il que les facteurs qui nuisent à la progression de l'espèce soient maîtrisés.

Le braconnage et l'électrocution ne sont pas, en effet, les seuls facteurs négatifs. Avec l'évolution des mentalités, le braconnage tend à se réduire, et aujourd'hui, les causes de disparition sont plutôt dues aux aménagements menaçant ses habitats et au dérangement des couples. Pour conforter les populations d'Aigle royal, il faut donc agir dans plusieurs domaines :

- la préservation des sites de nidification. Ils sont menacés par les ouvertures de pistes forestières ou par le tracé de nouvelles lignes électriques, et par le dérangement involontaire causé par le tourisme vert (sentiers de randonnée, deltaplane, parapente, escalade...). Seule une protection intégrale de ces sites permet de donner les meilleures chances à l'élevage des jeunes. Dans tous les cas, il faut rester à plus de 700m d'une aire d'aigle, occupée par une femelle couvant ou des poussins.
- l'équipement des lignes électriques existantes avec des dispositifs de protection et l'enterrement des lignes nouvelles (8 aigles ont été trouvés électrocutés en 9 ans dans la région).

- la prise en compte des besoins vitaux des aigles dans le développement et la localisation des parcs éoliens.
- le maintien des zones de paysages ouverts, favorables au développement des proies de taille moyenne (lapins, lièvres, perdrix...) qui est lié à la perpétuation des activités pastorales et de l'agriculture extensive (parcours, pâturages, cultures) ainsi qu'à l'existence d'une sylviculture diversifiée (landes boisées).

En même temps, un ajustement plus rigoureux de la pression de la chasse sur le petit gibier et une réduction des intrants en agriculture (engrais, pesticides, phytocides), seraient également profitables aux chasseurs et à l'Aigle royal. ●

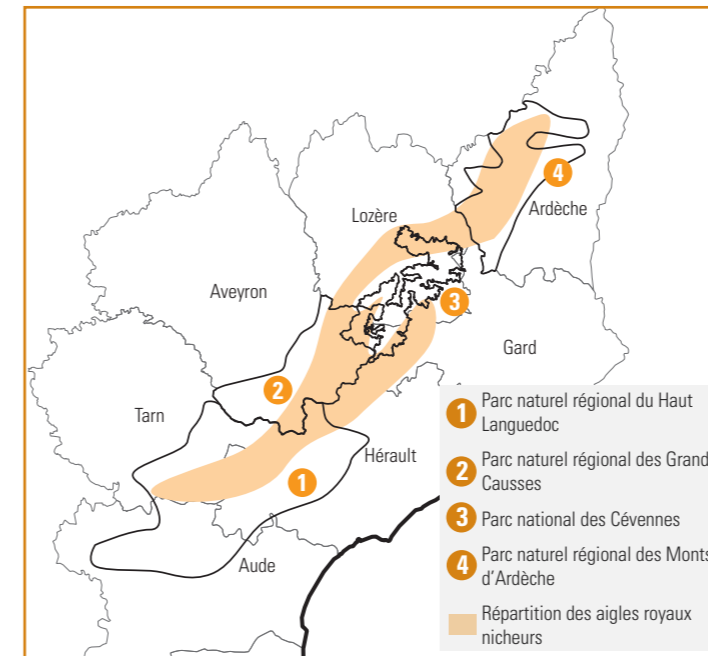
Le plus grand rapace chasseur d'Europe

L'Europe du Nord et l'Espagne possèdent de bonnes populations d'Aigles royaux. Ces dernières années, quelques couples se sont sédentarisés dans la zone cœur du Parc, jusque là inoccupée. L'espèce semble désormais prospecter plus activement les hautes terres du Massif central et les garrigues du Languedoc. Pour peu que les recommandations ci-dessus soient suivies, l'aire de répartition de l'Aigle royal peut encore s'étendre, et ses populations se développer pour garantir un statut plus sûr à l'espèce dans notre région.

Si vous voulez participer à la préservation et au suivi de ce rapace prestigieux, vous pouvez contacter le « Groupe d'étude des rapaces du sud du Massif central » (Jean-Claude Austruy, 34 Ave. E. A. Martel, 12 100 Millau) et la L.P.O. Grands Causses (le Bourg, 12 720 Peyreleau) qui agissent en étroite relation avec l'équipe du Parc national des Cévennes. ●

Pour se documenter :

- Les rapaces diurnes et nocturnes d'Europe, Paul GÉROUDET, éd. Delachaux et Niestlé.
- L'Aigle royal, Carnets de terrain du Parc national des Pyrénées occidentales.
- Guide des rapaces diurnes d'Europe, d'Afrique du nord et du Moyen Orient, B. GENSBOL, éd. Delachaux et Niestlé.
- L'Aigle royal, BT Nature n° 1012, éd. Ecole moderne française.
- Rapaces forestiers et gestion forestière, Revue Cévennes techniques, éd. Parc national des Cévennes.
- L'Aigle royal dans le Massif central, groupe rapaces, Bernard RICAU et Vincent DECORDE, éd. Biotope. ●



Dessins
Couverture : M. Belaud (Parc national du Mercantour).
Pages intérieures : B. Nicolas de la B.T. des publications de l'Ecole moderne française, n° 1012).

Aigle royal

« C'est au vol que l'aigle apparaît le plus souvent et qu'il est vraiment grand... Lorsqu'il plane longuement en cercles, il ne chasse pas, mais surveille son domaine ou se prépare à gagner son secteur d'activité... »

P. Géroudet



L'Aigle royal n'est pas seulement le symbole des hautes montagnes escarpées et sauvages. En France, plus de 400 couples évoluent surtout dans les Alpes et les Pyrénées, mais la Corse, les Corbières, la Provence et le sud du Massif central possèdent aussi leurs populations d'aigles.

En 1925, après plus d'un siècle de destruction délibérée des rapaces, ne demeuraient plus qu'une trentaine de couples d'aigles dans toute la région montagneuse entre l'Aude et l'Ardèche. Vers 1950, la myxomatose commence à décimer les populations de lapins qui constituent ses proies principales, et les effectifs diminuent encore de moitié... Ce n'est qu'à partir des années 1970 qu'un difficile redressement s'amorce. ●

Mal connu, mal aimé

Son envergure (1,90 à 2,20 m) et son poids (3,5 kg pour le mâle ; 6 kg pour la femelle) sont nettement supérieurs à ceux de la buse avec qui on le confond souvent.



Sa grande silhouette aux ailes larges, terminées par de longues rémiges et à la queue étroite, n'est pas assez connue de la plupart des observateurs qui, de ce fait, ont du mal à l'identifier. Dans son plumage sombre, la tête est dorée et les ailes, observées de près, présentent des bandes plus claires. Les jeunes ont de larges taches blanches sous et sur les ailes et leur queue, également blanche, est bordée de sombre. Ce sont eux que l'on voit le plus souvent survoler le Languedoc et le Massif central. Les couples sédentaires se réservent les secteurs les plus favorables, en sites de nidification (rochers et

falaises, vieilles forêts difficiles d'accès), et en domaines de chasse où ils recherchent leurs proies (vastes pelouses calcaires des causses, crêtes pâturées du Caroux, de l'Aigoual, du mont Lozère et du Tanargue).

Les adultes forment des couples stables, fixés sur un domaine vital de 120 à 300 km², et sur un territoire plus réduit autour de leur site de reproduction qu'ils défendent contre l'intrusion de leurs congénères, et d'où ils chassent leurs rejetons (les juvéniles) au bout de quelques mois. Deux œufs, en général, sont pondus vers la mi-mars, mais il est rare que les deux jeunes soient élevés jusqu'à l'envol, car le plus fort élimine souvent l'autre (comportement appelé caïnisme). Avec la mortalité naturelle qui affecte les juvéniles (3 sur 4 meurent dans les quatre premières années de leur existence) et la faible fécondité des couples (certains d'entre eux n'ont de couvées qu'un an sur deux ou trois), le développement de l'espèce est très lent. Cela est parfaitement normal pour ce prédateur dont la longévité est relativement longue (25 ans).

Le régime alimentaire de l'Aigle royal est très varié. En Cévennes et dans les grands causses, la majorité de ses proies sont des herbivores (lièvres, lapins), puis des oiseaux de taille moyenne et des petits carnivores, et enfin des rongeurs, passereaux, rapaces, reptiles, etc. A l'occasion, il est également charognard.

Sa consommation moyenne est de 200 à 300 g de chair par jour. ●

Vrai ou faux ?

Le prestige lié autrefois à la capture d'un Aigle royal et la peur que cet oiseau suscitait, ont donné naissance à bien des légendes qu'il est difficile d'extirper des mentalités.

Les jeunes aigles, qui ont encore mal mesuré leurs forces, s'attaquent parfois à des proies bien trop grosses pour eux. Mais, contrairement à la légende, ils sont très faciles à effaroucher : un caillou, un bruit retentissant, et le jeune aigle qui s'intéresse de trop près à un poulailler, est mis en fuite.

De la même manière, s'ils sont capables de saisir un agneau qui vient tout juste de naître dans un élevage en plein air intégral (de nos jours les éleveurs préfèrent organiser l'agnelage en bergerie), un agneau de quelques semaines ou une brebis, parviennent à les mettre en fuite. Les brebis «modernes» pèsent en effet, en moyenne, une cinquantaine de kilos, soit trois fois plus que les brebis élevées dans les Cévennes au milieu du XIXe siècle !

La part «domestique» de leur alimentation est donc

essentiellement composée de charognes (11%) et éventuellement de volailles, élevées en liberté intégrale, avec tous les aléas que cela comporte. Des cas de prédatons répétées, difficiles à résoudre, sont apparus récemment avec l'installation d'élevages de canards gras en plein air, dans de grands enclos sans filets de protection. Une expérimentation est en cours, dans deux élevages de ce type, à l'aide d'abris parsemés sur l'élevage, pour permettre aux volailles de se mettre à couvert dès l'apparition du rapace. Nous attendons avec espoir les résultats de cette tentative. ●

Espèce protégée

Le département de la Lozère fut bel et bien l'un des précurseurs de la protection de l'Aigle royal grâce à la détermination d'un garde-chef de la Fédération de chasse, Emile Virebayre. Dès 1954, il s'élève contre les destructions qui se poursuivent. Il parviendra, en 1958, à obtenir du préfet de la Lozère, un arrêté excluant l'aigle de la liste des oiseaux dits «nuisibles». En 1964, la protection légale de l'aigle est instituée en Lozère. Ce n'est qu'en 1972 que tous les rapaces, sans distinction, sont protégés par la loi, sur l'ensemble du territoire français, et que leur destruction ou leur dérangement (notamment sur leurs sites de reproduction) sont interdits. ●

